

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
04/12/2019

Dossier complet le :  
04/12/2019

N° d'enregistrement :  
2019-4422

### 1. Intitulé du projet

Lotissement "Les Figuiers"

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE CHAVAGNES EN PAILLERS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Eric SALAÛN, Maire

RCS / SIRET

2 1 5 5 0 0 6 5 0 0 0 0 1 3

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Dans sa globalité, le projet de quartier porte sur un parcellaire d'environ 7.2 hectares (entre 5 et 10 ha) et la surface plancher attendue est d'environ 13 000 m <sup>2</sup> (entre 10000 et 40000 m <sup>2</sup> )

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de lotissement d'habitation est situé au Sud-ouest du bourg de la commune de CHAVAGNES EN PAILLERS, entre les routes départementales RD.61 et RD.17.

L'assiette du projet d'environ 7.2 hectares se situe principalement en zone 1AU au PLUiH (opposable en janvier 2020).

Les parcelles sont actuellement occupées par des prés à pâtures ou des cultures.

Le projet de lotissement dont l'assiette foncière n'est pas entièrement communale, sera effectué en 3 tranches :

- Tranche 1 : 40 lots libres et 10 logements groupés
- Tranche 2 : 54 lots libres et 3 logements groupés
- Tranche 3 : 26 lots libres et 8 logements groupés

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif premier du projet est la mise à disposition de lots constructibles et de logements locatifs pour le développement du territoire de la commune de CHAVAGNES EN PAILLERS.

La création de ce nouveau quartier a pour objectif la construction de 141 logements (soit 19 logts/ha) dont 21 logements locatifs sociaux (soit 15 %) conformément aux objectifs fixés dans le SCOT du Pays du Bocage Vendée et le PLUiH.

Le phasage de réalisation des études et de mise à disposition du cessible se projette de la façon suivante :

- Tranche 1 : 2020 à 2024
- Tranche 2 : 2025 à 2029
- Tranche 3 : 2030 à 2033

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de viabilité de chaque tranche seront réalisés en plusieurs phases principales, à savoir:

- terrassements généraux de la voirie et de l'ouvrage de régulation des eaux pluviales
- pose des réseaux et branchements d'assainissement eaux pluviales et eaux usées
- pose des réseaux et branchements d'électricité, gaz, téléphone et eau potable
- pose de l'éclairage public
- réalisation des voiries et trottoirs
- réalisation des espaces verts

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement consiste à la création d'un quartier à usage d'habitation n'impliquant pas d'exploitation particulière du site et de ses ressources.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**  
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet sera soumis :

- 1) au Code de l'urbanisme : un permis d'aménager est en cours de réalisation sur les tranches d'aménagements 1 et 2.
- 2) au Code de l'Environnement : Le projet dans sa globalité (Tranche 1, 2 et 3) fera l'objet d'une Déclaration "Loi sur l'Eau" (dossier en cours de réalisation, à minima vis-à-vis de la rubrique 2.1.5.0 : Surface collectée par les réseaux Eaux Pluviales supérieure à 1 ha et inférieure à 20 ha).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelles cadastrales concernées : YD 63, 65, 66, 243, 352, 423, 426 et AB 848 (Zone 1AU) AB 7, 11 et 12 (zone U)	soit un total 72073 m <sup>2</sup>
Espaces cessibles : .....	53552 m <sup>2</sup>
Espaces communs : Voiries, stationnements.....	11554 m <sup>2</sup>
Espaces verts et ouvrages de régulation des EP).....	6967 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Route de Guerry et chemin de  
l'Anjouinière à CHAVAGNES EN  
PAILLERS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 15' 30" 020 Lat. 4 6° 53' 24" 57N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux ZNIEFF de type 2 sont désignées sur la commune : - 50330000 : Vallée de Petite Maine à Saint Georges de Montaigu - 50320000 : Vallée de la Grande Maine de la Bultière à Saint Georges de Montaigu Le projet est situé en dehors de ces ZNIEFF, à 2.5 km à vol d'oiseau de la première et 4.0 km de la seconde (Cf. Annexe 5)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection de biotope n'est signalé sur la commune de CHAVAGNES EN PAILLERS ou sur les communes voisines.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réserve Naturelle Régionale la plus proche se situe à 25 km à vol d'oiseau du projet (RNR : Bocage humide des Cailleries à GENESTON).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de CHAVAGNES EN PAILLERS n'est pas concernée par l'étude globale (PBBE 2016-2021) arrêtée en septembre 2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En 2017, une ancienne retenue d'irrigation présente sur les parcelles du projet, a été détruite et réhabilitée en mare. Cette dernière et ses abords, diagnostiqués en zone humide (Cf. Annexe 5), ont été sortis du périmètre d'étude dédié à l'urbanisation et classés en zone Naturel au PLUiH. Le projet intègre la préservation de cette zone humide aux abords de la zone 1AU. L'inventaire communal des zones humides ne fait apparaître aucune autre zone humide dans le secteur.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de CHAVAGNES EN PAILLERS n'est pas couverte par un PPRL ou un PPRT. Le Bassin Versant de la Sèvre Nantaise a établi, sur la base de l'Atlas des Zones Inondables de la Maine (DDE, 2006), une cartographie des zones inondables. La commune de CHAVAGNES EN PAILLERS est concernée par ces zones inondables au niveau de la rivière la Petite Maine mais le projet, notamment par sa topographie, est largement à l'écart de ces zones inondables.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur un site ou des sols pollués selon la BASOL ministérielle
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de ZRE sur la commune de CHAVAGNES EN PAILLERS
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de CHAVAGNES EN PAILLERS est, en son extrême partie Nord-ouest, concernée par les périmètres de protection de la retenue de la Bultière. Le projet ne se situe pas sur le bassin versant de cette retenue et se situe à minima à plus de 4.5 km des périmètres de protection rapprochée.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de site inscrit sur la commune de CHAVAGNES EN PAILLERS
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à vol d'oiseau à : - 35 km du site NATURA 2000 correspondant au Lac de Grand Lieu - 38 km du site NATURA 2000 correspondant à l'Estuaire de la Loire (Cf Annexe 5)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 18.5 km à vol d'oiseau du Site classé : Le Mont des Alouettes

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'adduction d'eau potable de la commune et sera à l'origine de prélèvements pour la consommation quotidienne des futurs habitants.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun drainage de sol et les travaux de viabilisation ne prévoient pas de terrassements de grande amplitude susceptibles de modifier les écoulements souterrains généraux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La viabilisation des terrains entraînera un excédent de matériaux dû aux fouilles en tranchées à réaliser pour le passage des réseaux et aux terrassements des voiries et de l'ouvrage de régulation des eaux pluviales. Une majorité de ces déblais sera utilisée sur place pour modeler les espaces verts du projet. Le projet pourra cependant être excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La viabilisation des terrains et les constructions n'utiliseront pas les ressources naturelles du sol ou du sous sol mais entraîneront l'apport de matériaux de carrières ou autres (enrobé, graves, béton, etc...).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet implique la destruction des pâtures ou parcelles cultivées constituant la zone d'étude. Les haies du site seront préservés. Trois chênes isolés seront mis en valeur à l'intérieur du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est trop éloigné d'un site NATURA 2000 pour être susceptible d'impacter les habitats ou les espèces.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet intègre la présence de la zone humide située en zone N au PLUiH. Toutes les mesures concernant la préservation et la pérennité de cette zone humide seront développées dans le document d'incidences "Loi sur l'Eau".
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont actuellement occupés par des prairies à pâtures ou des cultures.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques liés aux Transporte de Matières Dangereuses Cf. Annexe 6
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléas sismique modéré et tempêtes Cf. Annexe 6
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le raccordement de l'ensemble des logements au réseau de collectes des Eaux Usées de la commune.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera un nouveau trafic lié au fonctionnement et à la vie de ce nouveau quartier avec des accès à partir de la route de Guerry et du chemin de l'Anjouinière.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de nuisance sonore particulière autre que les bruits de la vie quotidienne d'un quartier d'habitations.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ramassage des ordures ménagères s'effectuera dans les mêmes conditions que le reste de la commune sans nuisance olfactive particulière.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La projet prévoit la mise en place d'un éclairage public le long des voiries afin de sécuriser la circulation et les usagers. Néanmoins, le mode d'éclairage (encore à l'étude) sera étudié pour ne pas engendrer de nuisances et d'émissions pouvant être invasifs (éclairage orientés, bas, faible luminescence).
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Eaux Pluviales de l'ensemble du projet seront collectées vers un ouvrage de régulation de capacité décennale. Le rejet de cet ouvrage, conforme aux exigences du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE de la Sèvre Nantaise, s'effectuera dans un cours d'eau affluent de la rivière la Petite Maine. La gestion quantitative et qualitative des rejets EP sera développée dans le document d'incidences "Loi sur l'Eau".
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Eaux Usées du quartier d'habitation seront collectées vers le système épuratoire communal dimensionné à cet effet. La compatibilité du projet au regard de la capacité du système épuratoire des EU sera développée dans le document d'incidences "Loi sur l'Eau".
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déchets ménagers vont être produits. Le ramassage des ordures ménagères et leur traitement s'effectueront dans les mêmes conditions que celles organisées dans la commune.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La destruction des parcelles agricoles va modifier les activités du site. Cependant, ce changement est lié, avant tout, au choix du classement de cette zone en 1AU au PLUiH (constructible).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les effets notables sur l'environnement concerneront l'utilisation des terrains actuellement agricoles à des fins d'urbanisation. En revanche, les trames paysagères et bocagères du site seront maintenues.

Les seules mesures compensatoires ou réductrices du projet sont celles liées aux traitements qualitatifs et quantitatifs des eaux pluviales issues du projet. Afin de compenser l'imperméabilisation des sols, la mise en place d'un ouvrage de régulation permettront une gestion décennale des eaux de ruissellement sur l'ensemble du projet.

Cet ouvrage permettra également le traitement des pollutions chroniques ou accidentelles des eaux pluviales avant rejet dans les eaux superficielles.

Un document d'incidences "Loi sur l'Eau" traitera ces éléments sur la globalité du projet et sera déposé en même temps que la demande du Permis d'Aménager des premières tranches du lotissement.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du présent formulaire et des incidences relatives du projet qui seront majoritairement traitées dans la Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, il n'est pas estimé nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Les annexes jointes reprennent toutes les annexes obligatoires précédemment cochées, complétées d'autres informations utiles à la bonne compréhension du présent formulaire :

- Annexe 1 : Localisation du projet
- Annexe 2 : Extrait cadastral
- Annexe 3 : Extraits du PLUiH et PLU
- Annexe 4 : Occupations des sols
- Annexe 5 : Inventaires et périmètres écologiques
- Annexe 6 : Risques naturels et technologiques
- Annexe 7 : Plan de composition

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

*Chavagnes-en-Paillasson*

le,

*04 décembre 2019*

Signature

*Le Maire,  
Eric Estoulin*



*[Handwritten signature]*